

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## Arrêté du 16 février 2021

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021**

### **La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Frédéric HUONIC, ingénieur des services culturels et du patrimoine, principal, spécialité « services culturels », chef du service de la logistique, de la surveillance et de la sécurité - Mobilier national et Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la savonnerie, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Najim LAOUCHIR, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, médiateur culturel, direction des publics - département du développement des publics et de la médiation, service de l'éducation artistique et culturel, bibliothèque nationale de France ;

- Madame Corinne-Angèle ROUSSEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « services culturels », adjointe du directeur technique responsable de la logistique, de la régie des espaces et de la sûreté, école nationale supérieure des arts décoratifs ;

- Madame Anaïs TAULLEE, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, chargée des réservations, service culturel, musées et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt.

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Corinne-Angèle ROUSSEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « services culturels », adjointe du directeur technique responsable de la logistique, de la régie des espaces et de la sûreté, école nationale supérieure des arts décoratifs.

## **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 février 2021

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK